

Convention pour l'animation culturelle - Festival En Bastide - Année 2026

Nom de l'autorité administrative : commune de Villefranche-de-Rouergue

Siret : 21120300500015

Date de la convention : 13 mai 2026

Nom de l'attributaire : Association Les Espaces Culturels Villefranchois

Siret : 39307986800039

Objet de la subvention : Festival En Bastide : apporter le soutien direct de la commune avec, pour objectif, d'inclure l'action et le financement de l'association dans une convention culturelle spécifique conclue avec la Commune.

Montant de la subvention : 26 000€

Nature de la subvention : financière + Mise à disposition de l'association de tous les moyens nécessaires à l'organisation du Festival, dans la limite des moyens humains et matériels existants et de leur disponibilité.

Dates ou période : Convention conclue pour 1 an, du 01/01/2026 au 31/12/2026.

Conditions de versement : Un acompte de 13 000 € après le vote du budget primitif et le solde au cours du 3^{ème} trimestre 2026 après présentation du bilan du Festival en Bastides par Les Espaces Culturels Villefranchois.

Justificatifs : L'association s'engage à fournir le bilan du Festival en Bastides au plus tard le 15 septembre de l'année en cours. En cas de minoration du bilan financier, le solde sera réajusté. En cas d'annulation de la totalité des contrats, l'association s'engage à rembourser l'avance consentie par la commune.